

Charleville-Mézières, le 16 juillet 2025

Monsieur **Mickaël ADAMKIEWICZ**,  
Secrétaire Académique - A&I UNSA Reims

à

Monsieur le Recteur de l'Académie de Reims  
1 rue Navier  
51082 REIMS Cédex

Responsable du service du dialogue social (SDS)

**Objet : contingent 2025 pour le tableau d'avancement (TA) des adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur principaux deuxième classe (ADJAENES P2)**

*-circulaire rectoriale datée du 02/05/2025 dont l'objet portait sur les tableaux d'avancement du personnel appartenant au corps des adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (ADJAENES)*

Monsieur le Recteur,

Les services compétents du rectorat ont envoyé un mail en date du 15/07/2025 à l'ensemble des établissements de l'académie de Reims concernant les arrêtés rectoraux année 2025 pour le TA des ADJAENES P2, le TA ADJAENES P1, le TA des ATRF P2 et le TA des ATRF P1.

La circulaire rectoriale datée du 02/05/2025 dont l'objet portait sur les tableaux d'avancement du personnel appartenant au corps des adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (ADJAENES) notifiait un contingent 2025 de 10 pour le tableau d'avancement ADJAENES P2.

**La section A&I UNSA de l'académie de Reims** fait le constat que sur l'arrêté rectoral daté du 10/07/2025 ayant pour objet le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur principal 2<sup>ème</sup> classe au titre de l'année 2025 ne figure que 7 noms inscrits en lieu et place de 10.

**La section A&I UNSA de l'académie de Reims souhaiterait savoir quelles sont les raisons qui vous ont amené à inscrire moins d'agents à savoir 7 que le contingent 2025 le permet à savoir 10 ?**

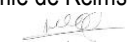
**La section A&I UNSA de l'académie de Reims vous demande de bien vouloir "attribuer" le cas échéant le contingent restant du tableau d'avancement ADJAENES P2 au nombre de 3 aux agents nommés sur la liste complémentaire afin :**

**d'une part**, de ne pas perdre de contingent au tableau d'avancement

**d'autre part** de permettre d'être au plus près des conclusions du Grenelle de l'éducation du MEN en matière de « promouvabilité » qui font partie intégrante du relevé de décisions relatif au plan de requalification pluriannuel de la filière administrative où l'esprit même de ce relevé est de permettre aux agents l'obtention d'un nombre de promotions le plus conséquent possible.

En vous remerciant par avance pour votre réponse et pour le temps consacré à cette demande, les représentant·e·s élu·e·s du personnel du syndicat Administration et Intendance de l'UNSA section académique de Reims vous prient de croire, Monsieur le Recteur, à notre indéfectible attachement aux valeurs du service public de l'Éducation nationale.

Le Secrétaire Académique,  
A&I UNSA académie de Reims

  
Mickaël Adamkiewicz